

Code de Conduite

Ce document présente et définit les pratiques environnementales, sociales et éthiques dans le respect des droits de l'homme qui s'appliquent à tous nos collaborateurs, nos fournisseurs, nos sous-traitants et nos intervenants externes.

POSITIVE COATING SA attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, en particulier concernant les dispositions détaillées dans le présent document, et s'efforcent de respecter les normes et meilleures pratiques internationales en vigueur.

POSITIVE COATING SA demande le respect de ces pratiques à ses partenaires et s'engage de manière éthique, intègre et professionnelle à :

- Exercer ses activités dans le respect des lois applicables et en toute transparence.
- Respecter les pratiques éthiques, respectueuses des droits de l'homme, sociales et environnementales au sein de la chaîne d'approvisionnement de la bijouterie-joaillerie en diamants, en or et en platine.
- Respecter les droits de l'homme, respecter les salariés dans l'égalité et la dignité, encourager une main-d'œuvre diversifiée et lui offrir un environnement de travail sécurisé. En aucun cas, l'utilisation ou le soutien au travail forcé ne sont tolérés par POSITIVE COATING SA. Il est inacceptable d'avoir recours à de la main-d'œuvre infantile (c'est-à-dire toute personne de moins de 15 ans) ou d'admettre de telles pratiques. POSITIVE COATING SA respecte la législation en matière de durée du travail et de rémunération, ou, lorsqu'aucune disposition juridique n'a été établie, les normes prédominantes de l'industrie.
- N'accepter en aucun cas la corruption, l'extorsion ou les malversations en tous genres. POSITIVE COATING SA se conforme en particulier aux réglementations légales et sectorielles en termes de comptabilité, d'acceptation et d'octroi des contrats.
- Gérer et minimiser les besoins en énergie et en ressources naturelles, protéger la biodiversité, prévenir et réduire la pollution.
- Respecter toutes les lois applicables et gérer les risques tant opérationnels que commerciaux, concernant notamment nos partenaires, nos sous-traitants et nos fournisseurs.
- Respecter le secret commercial, la protection et la confidentialité des données.

POSITIVE COATING SA demande le respect de ces pratiques à ses partenaires et s'engage socialement à :

- Contribuer à un développement écologique durable, c'est-à-dire viser à réduire l'impact environnemental de ses activités et garantir la santé et la sécurité au travail pour l'ensemble de ses collaborateurs.
- Identifier et répertorier les matières, substances et produits chimiques dits dangereux, et veiller à leur bonne manipulation, entreposage, recyclage et élimination, tout en respectant strictement la législation y relative en vigueur.

POSITIVE COATING SA se permettra d'évaluer par différentes méthodes le bon respect de ces pratiques responsables auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. En cas de non-respect de ce code de conduite par un tiers, POSITIVE COATING SA se réserve le droit de mettre fin à toutes relations commerciales avec ce tiers.

La Chaux-de-Fonds, le 04 septembre 2018